

Les crédits

ments ni pour réduire le nombre de grossesses non désirées.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas criminaliser l'avortement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA PAUVRETÉ

Mme Copps (Hamilton—Est) propose:

Que la Chambre regrette que près d'un million d'enfants au Canada vivent dans la pauvreté, que chaque année 1,4 million de Canadiens doivent avoir recours aux banques alimentaires, et que la récession actuelle et la taxe proposée sur les produits et services contribueront à aggraver leur situation; et

Que la Chambre, souhaitant l'élimination de la pauvreté au Canada d'ici l'an 2000, demande la création immédiate de programmes en vue d'améliorer la situation des travailleurs pauvres, notamment une hausse du salaire minimum, l'abolition des pratiques discriminatoires en matière d'emploi, l'augmentation des prestations familiales et l'adoption d'autres programmes de soutien du revenu.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme c'est aujourd'hui le dernier jour désigné pour la période de crédits se terminant le 10 décembre 1990, la Chambre procédera, de la façon habituelle, à l'étude et à la mise aux voix du projet de loi de crédit. Les députés consentent-ils à ce que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

• (1540)

M. Dingwall: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis, et je ne suis pas certain s'il y a eu une entente, mais je demanderai quand même au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et au leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique si la Chambre serait disposée à permettre aux partis de diviser comme ils le veulent

le temps qui leur est alloué, selon l'ordre dans lequel le Président leur donnera la parole. Par exemple, pour notre premier orateur, au lieu d'avoir une période de vingt minutes suivie d'une période de dix minutes, nous aurions deux périodes de dix minutes, suivies chacune immédiatement d'une période de cinq minutes.

M. Cooper: Monsieur le Président, nous sommes des gens tellement conciliants que, comme d'habitude, nous ferons tous ce que nous pouvons pour collaborer avec les autres partis à cet égard.

M. Riis: Monsieur le Président, je n'apprécie guère les insinuations que le député a faites dans ses dernières observations, mais comme c'est la dernière journée d'opposition et que nous entreprenons le débat bien après l'heure habituelle, je voudrais apporter une légère modification à la proposition en question. Je crois que par souci d'équité et de justice, nous devrions envisager de procéder ainsi, mais en suivant le roulement habituel, en donnant à chaque député dix minutes au lieu de 20 minutes pour son discours et en prévoyant cinq minutes au lieu de dix pour les questions et les observations. Si cela est dans l'intérêt de la Chambre, nous sommes certes disposés à apporter notre collaboration.

M. Dingwall: Monsieur le Président, c'est là une proposition intéressante de la part du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique. C'est là une entorse importante à la tradition dans cette enceinte mais, dans les circonstances, c'est une excellente suggestion.

Compte tenu de la question soulevée par la députée de Hamilton—Est, je pensais que le député aurait voulu collaborer pour permettre à un plus grand nombre de députés de son parti et du mien de participer au débat. Cependant, étant donné que la proposition présentée est sans précédent, nous devons nous en tenir au Règlement qui prévoit un discours de 20 minutes et une période de dix minutes pour les questions et observations.

M. Beatty: Monsieur le Président, je me demande si nous pouvons demander simplement à notre collègue néo-démocrate d'examiner la proposition soumise plus tôt par le Parti libéral. J'hésite à accepter sa proposition pour une raison bien simple. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est d'une telle importance que beaucoup d'entre nous n'ont pas ménagé leurs efforts pour préparer un discours très élaboré. Cette question a d'ailleurs déjà été abordée par son ancien chef.

En donnant aux partis eux-mêmes la possibilité de décider comment ils entendent diviser le temps à leur disposition, nous aurions là un système juste et équitable qui offrirait au Parti libéral la possibilité de s'organiser de la façon la plus efficace possible sans empêcher pour